

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
NOTE DE SERVICE

VEUILLEZ AFFICHER

DESTINATAIRES : TOUS LES EMPLOYÉS RÉGULIERS

EXPÉDITEUR : John Brennan, Directeur des Ressources humaines

DATE : Le 01 février 2018

OBJET : PROCÉDURE D'ADMISSION AU RÉGIME DE CONGÉ SABBATIQUE
À TRAITEMENT DIFFÉRÉ 2018-2019 – PLACES DISPONIBLES --

Veillez trouver ci-joint une révision de la procédure d'admission et un aperçu des règlements émis par les deux paliers de gouvernement au sujet des congés sabbatiques à traitement différé.

I. PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription pour tous les employés se déroulera **du 1 février au 16 mars 2018.**

VEUILLEZ NOTER QUE SI VOUS DÉSIREZ ADHÉRER AU RÉGIME, VOUS DEVEZ FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE PAR ÉCRIT AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, À L'ATTENTION DE DIANE KRAJCAR AU PLUS TARD À 16 h 00 LE 16 MARS 2018. LES DEMANDES REÇUES APRÈS CETTE DATE NE POURRONT ÊTRE PRISES EN CONSIDÉRATION QUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

Votre demande devra inclure la durée du régime que vous désirez, la durée du congé proprement dit et l'année où vous voudriez prendre ce congé sabbatique.

Tout sera mis en œuvre pour accorder les congés durant l'année demandée, étant entendu que le programme pédagogique de l'école ne doit pas en souffrir indûment.

Toutes les demandes des employés seront évaluées au cas par cas. La réception de votre demande sera accusée par courriel via le système « Outlook » de la commission scolaire.

En ce qui concerne les administrateurs, la décision finale sera prise par la haute Direction.

N.B. VOIR LE DOCUMENT CI-JOINT POUR LES PRÉCISIONS